

Consulter les archives

Les archives municipales ont pour mission de collecter, classer, conserver, communiquer et valoriser les documents produits ou reçus par l'administration communale depuis le XVIème siècle jusqu'à aujourd'hui. Mémoire de la commune, elles participent au bon fonctionnement de l'activité des services municipaux et aident les administrés à justifier leurs droits.

Quelles modalités pour consulter les archives ?

La consultation des archives est **gratuite et ouverte à tous** après inscription sur présentation d'une pièce d'identité, et se fait uniquement sur place. Les agents des archives vous accueillent et vous orientent en fonction de votre recherche.

Les délais de communication et conditions de reproduction des archives sont régis par la loi. Les photographies sont autorisées pour les documents ne pouvant être photocopiés.

Quels documents puis-je consulter ?

Les principaux documents consultables sans délai sont :

- les budgets depuis 1783 ;
- les délibérations depuis 1795 ;
- les arrêtés municipaux depuis 1852 ;
- les registres paroissiaux et d'état civil (de 1592 à 1912) ;
- les permis de construire depuis 1934 ;
- une collection de cartes postales du XXe siècle ;
- des documents figurés numérisés (plans, affiches) ...

En complément, vous pouvez accéder au fonds documentaire de la bibliothèque historique et administrative et consulter :

- le Journal officiel (en ligne sur le site de Légifrance)
- le journal municipal (de 1977 jusqu'à aujourd'hui)
- des ouvrages sur Cergy et sa région
- diverses publications locales : Vivre en Val d'Oise, Mémoires de la Société Historique et Archéologique de Pontoise et du Vexin depuis 1879, Cergy magazine / Etablissement Public d'Aménagement (1977-1983), A Propos : bulletin d'informations des habitants de Cergy-Pontoise (1973-1978) ...

Contact

- [3, place Olympe-de-Gouges – BP 48000 – 95801 Cergy-Pontoise \(ouverture dans un nouvel onglet\)](#)
- [01 34 33 44 64](#)
- [Contacter](#)
- Accueil du public le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Jeudi de 13h30 à 17h30.

Ce contenu vous a-t-il été utile ?

Votre avis nous aide à améliorer nos contenus.

Oui, très utile ! Non, pas vraiment

Merci pour votre retour.

Retirer mon vote

Pouvez-vous nous dire ce qui pourrait être amélioré ? (facultatif) Envoyer mon commentaire